



ardèche
LE DEPARTEMENT



Compte-rendu du COFIL n° 8 du site Natura 2000 Secteurs des succs Gerbier-Mézenc
et du site ENS des monts Gerbier-Mézenc

Vendredi 27 septembre 2019 de 9h30 à 12h00 au Cros de Géorand

Présents : Damien COCATRE (chargé de mission Natura2000/ENS au PNRMA), Dominique ALLIX (Maire de Lachamp Raphaël et président du site Natura2000), Bernadette ROCHE (Conseillère départementale et présidente du site ENS), M.GRIVAUD (chargée de mission natura 2000-biodiversité à la DDT07) et Jérôme DUMONT (chef de l'unité patrimoine naturel à la DDT07), C.HOPP (chargée de mission ENS et site du Gerbier au Département), A.LADET (Expert scientifique et Frapna07), Valérie CHARVILLAT (SMEC), Dominique LAFFONT (Chambre d'Agriculture 07), Sébastien COMTE (FDSEA), Joseph PEYRONNET (maire Ste Eulalie), Christian LEVEQUE (maire Sagnes et Goudoulet), Omer CHARRE (lieutenant de l'ovétoerie), Christian FARGIER (ACCA Burzet), Bernard REYNAUD (ACCA Borée), René MARION (Les ailes du Mézenc), Mr et Mme IMBERT (propriétaires), Julien LHOSTE (Accompagnateur Moyenne Montagne), Elise CASTERA (service civique animation au PNRMA), Stéphane DEGUILHEM (adjoint Labastide sur Besorgues), Louis BUFFET (maire Labastide sur Besorgues), Isabelle GILLIBERT (ONF), Ludovic ESTEBAN (Gendarmerie), René RARD (FDP07), Françoise LAURENT (maire Cros de Géorand), Denis FOUQUE (ACCA Pereyres), Ghylaisne FARNAULT (Natura 2000, CD43), Chantal BREYSSE, Thierry CEYTE et Daniel IMBERT (propriétaires et association Amis Loire et Gerbier)

Excusés : Rolande FAYOLLE et Maryse AYMES (association Clapas), Fabrice BRUN (Député), EPTB Ardèche, CPIE du Velay, Laurent UGHETTO (CD07), DDT43, Elise TELEMAQUE (FDP07), Régine BOUCHET (propriétaire), Romain SCHOEKMEL (CDC Val Eyrieux), ONF43, Françoise SOULIMAN (Préfet de l'Ardèche), Anne VENTALON (CD07), Hervé SAULIGNAC (Député), CEN Rhône-Alpes, CEN Auvergne, Damien LETURDU (FFME 07), François BOSSAN (propriétaire), Laetitia SERRE (CD07), commune du Chambon, Serge CHARPENAY (maire de La Rochette), Laurent CHANUT (maire Borée), Alexandre DUPONT (SICALA).

Le diaporama diffusé le jour du COFIL et le rapport d'activité 2019 sont téléchargeables sur la page Internet du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche en bas de page à l'adresse suivante :

<https://www.parc-monts-ardeche.fr/les-actions-du-parc/biodiversite/natura-2000-et-les-ens-dans-le-parc-des-monts-dardeche/ens-mont-gerbier-et-mezenc-n2000-secteur-des-sucs/>

Le présent compte rendu reprend l'ordre du jour complété d'un relevé de décisions.

1- Bilan de l'animation de l'année 2019

Mr Dominique ALLIX, en tant que Président du site Natura 2000, accueille et remercie l'ensemble des participants au COFIL et remercie Mme Laurent de nous avoir accueilli dans sa commune. Il passe ensuite la parole à Mme Bernadette ROCHE, Présidente du site ENS, qui remercie également les participants à son tour. Un tour de table de présentation est ensuite réalisé puis le chargé de mission Damien Cocâtre présente le diaporama.

Concernant l'étude sur les sources du Tauron, Mme Laurent est en attente de cette étude pour pouvoir lancer le projet de piste de desserte forestière sur la forêt communale. Damien Cocâtre qui a eu le SICALA au téléphone la



ardèche
LE DEPARTEMENT



veille pour s'excuser de son absence rapporte que le SICALA s'excuse pour ce retard et que l'étude devrait **démarrer** en début d'année 2020.

Concernant les résultats de l'étude de l'ONF sur les sources de la Loire, la CA07 demande des précisions quant au réel impact supposé sur les insectes vis-à-vis de l'utilisation de produits antiparasitaire pour le bétail. L'ONF répond qu'elle a échangé à ce sujet avec un chercheur de Montpellier spécialisé dans ce domaine et qu'il confirme qu'il est préférable d'utiliser l'Hapadex plutôt que le Vibramec.

L'animatrice du SMA sur le Gerbier a interpellé le COPIL au sujet du développement inquiétant du land art et des détritrus le long du sentier des sources de la Loire.

Un autre membre du COPIL en profite également pour alerter le COPIL sur la nécessité de bien vérifier les éléments de sécurité le long du sentier qui monte au sommet du Gerbier car certaines cordes sembleraient être défectueuses. De même, les « cairns » se multiplient sur le sommet ce qui dénature le paysage et dégrade le milieu.

Le Département qui a confié la gestion du site au SMA a dit qu'il ferait remonter ces différentes remarques au SMA afin de voir ce que l'on pouvait faire pour y remédier.

Concernant les animations « grand public », il est précisé en séance que la fête des tourbières a touché plus de 200 personnes et non seulement 40 comme cela est indiqué dans le tableau mais il s'agit uniquement ici du nombre de personnes qui sont venues à la sortie sur les 5 succs.

Concernant l'opération de sensibilisation du public sur le Mézenc, il est précisé que cela a permis de toucher plus de 1 000 personnes. La fréquentation estimée actuellement par deux éco-compteurs placés sur le sentier sous-estime certainement les chiffres actuels.

Au sujet de l'étude site classé du Mézenc porté par le PNRMA, le COPIL précise qu'il est urgent de trouver des solutions concernant le stationnement, les problèmes de toilettes sauvages, les détritrus ainsi que la signalétique, notamment sur le sentier GRP du tour du Mézenc qui semble être mal entretenu ni correctement balisé. Damien Cocâtre rappelle alors que toutes ces problématiques ont bien été identifiées et qu'elles seront traitées dans le cadre de cette étude en cours. Le COPIL s'inquiète alors de l'articulation entre cette étude et l'Opération Grand Site lancée par les deux Départements, notamment en termes de rapidité pour commencer à intervenir sur ces différents sujets. Damien Cocâtre précise alors que les deux actions pourront être menées en parallèle sans faire prendre de retard sur l'une ou l'autre étude.

Concernant le projet de parking pour la découverte des tourbières de La Rochette. Le lieu envisagé est vers le cirque de Chanal, mais il est aussi utilisé pour une place de dépôt de bois. M. Dominique Laffont, propriétaire dans le secteur, souhaite être associé aux discussions, ce qui sera le cas.

Concernant le projet de déplacement du parking de la Croix de Boutières d'une centaine de mètres afin de laisser la place aux piétons, certains membres du COPIL émettent un avis défavorable. Damien Cocâtre précise qu'une réunion d'information sera alors organisée afin d'essayer de prendre en compte les souhaits de tous les usagers.

2- Proposition d'actions en 2020

Au sujet des projets de plateformes d'observation des marmottes afin de pouvoir les observer sans les déranger comme c'est le cas actuellement, les avis restent partagés. Pour le projet du cirque des Boutières, certaines personnes se demandent si le dérangement est vraiment avéré. Il est alors proposé de prendre un stagiaire afin de



ardèche
LE DEPARTEMENT



vérifier cette théorie. Mr Allix rappelle que ces espèces peuvent avoir un intérêt économique car une partie des touristes cherchent à les observer. Dans ce cas, le COPIL précise qu'il est préférable de favoriser le média humain plutôt que de réaliser des aménagements. Damien Cocâtre propose alors de mettre en place quelques jours de surveillance et de sensibilisation dans ce secteur dans le cadre de l'opération de sensibilisation sur le Mézenc via les « Guides Nature Randonnée ». Un problème d'écrasement par les voitures est également mis en avant et il est proposé de mettre des panneaux routiers et/ou des passages à petite faune sous la route. Une réunion spécifique sera donc organisée pour discuter du projet plus longuement et dans sa globalité, notamment avec le service des routes du département 07. Pour le projet de plateforme derrière le Gerbier, les propriétaires, présents lors du COPIL, sont défavorables, le projet est donc abandonné.

Au sujet du projet de démantèlement du télésiège à Sainte-Eulalie, le maire précise qu'il n'y a plus d'intérêts économiques à maintenir cette activité sur la commune faute de neige régulière et quand bien même, la commune n'aurait pas les moyens humains et financiers pour remettre en état et/ou entretenir ces équipements à cause des normes. Ils présentent également actuellement un danger, du fait de la proximité avec le centre de vacances où des jeunes ont été observés en train de grimper sur les pylônes, mais aussi pour les oiseaux et les troupeaux. La commune a pris une délibération pour son démantèlement. Un montage financier avec l'association *Mountain wilderness*, la région, le conseil départemental, le PNRMA et la commune est en cours de réflexion.

Concernant les animations grand public, le COPIL propose d'essayer de mixer les sorties avec des sorties culturelles, hors évènements nationaux, comme cela est le cas actuellement.

Questions diverses

La question est posée de la possibilité de broyer des genêts en site Natura 2000. Il est répondu que oui. Cela est même soutenu par Natura 2000 dans le cadre des MAEC notamment par les mesures sur l'ouverture des landes. Les agriculteurs pour ceux qui le souhaitaient ont bénéficié d'aides au titre des MAEC et du PPT.

La richesse liée aux forêts remarquables comportant des gros bois est présente sur le site. Plusieurs actions peuvent être faites pour les préserver comme par exemples : un Plan Simple de Gestion volontaire, un contrat natura 2000 « îlot arbres sénescents », une écocertification, ou encore l'adhésion au réseau régional Frêne des forêts en libre évolution,...

La liste d'invitation et de diffusion du copil est très longue et est ancienne. Une réflexion sera faite par le PNRMA, le CD07 et la DDT pour une liste actualisée qui vous sera soumise au prochain comité de pilotage pour validation.

La Chambre d'Agriculture prend la parole afin d'évoquer les difficultés que la profession rencontre actuellement à cause du phénomène de société des « vegan » et de « l'agribatching » et des réseaux sociaux. Elle précise alors qu'une partie de la biodiversité du plateau Ardéchois est due à l'élevage extensif qui est pratiqué ici et qu'il est bien de le rappeler. Elle travaille actuellement à la valorisation de cette activité à travers une marque.

Mr Allix remercie les participants et passe la parole à Bernadette Roche pour clore la réunion.

Le COPIL s'est terminé à 12h00 suivi d'un temps d'échange convivial.